

**Conseiller en Investissements Financiers (CIF) : Document d'entrée en relation**

Vous avez choisi de rencontrer un professionnel réglementé et contrôlé afin, éventuellement de lui confier une mission d'assistance et de conseil.

**L'entreprise :**

Vous trouverez en bas-de-page les renseignements principaux concernant la société. Pour rappel voici quelques éléments :

- ✓ Dénomination sociale : CS Consultants
- ✓ Gérants : Brahim Chbib et Stéphane Servelle
- ✓ SIREN : 788 645 174
- ✓ NAF : 7022Z

**Statuts légaux et autorités de tutelle :**

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 14000247 (immatriculation vérifiable sur le site internet de l'ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en tant que :

- ✓ **CIF (Conseiller en Investissements Financiers) :** enregistré auprès de l'**ANACOFI-CIF** (Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) **association agréée par l'AMF** (Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités.

Souscrites auprès de Zurich Insurance PLC – 112 Avenue de Wagram  
75017 Paris Cedex 17, sous le numéro de police n°7400026945 pour  
un montant de :

- ✓ 1 000 000 euros par sinistre et par période d'assurance pour  
l'activité de CIF

**Partenaires :**

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien  
capitalistique : **NEANT**

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe une  
convention de partenariat ou un accord commercial : **NEANT**

**Mode de facturation et rémunération du conseiller :**

La prestation CIF et plus généralement toute prestation de conseil est  
exclusivement rémunérée sous forme d'honoraires définis au préalable  
et indiqués dans le contrat.

CS Consultants s'engage à respecter en permanence les points  
suivants dans l'éventualité d'une collaboration :

- ✓ Etre rémunéré uniquement par honoraires et s'interdire toute  
autre forme de rémunération issue des souscriptions des clients  
(droits d'entrées et rachats, rétrocessions sur frais de gestion  
fixes et variables)
- ✓ Signaler tout conflit d'intérêt potentiel

Fait en deux exemplaires à .....

Le .....

Client :

Signature

CS Consultants, SARL au capital de 5 000 euros. 788 645 174 R.C.S CRETEIL. Enregistrée en tant que  
Conseiller en Investissements Financiers, sous le numéro ORIAS 14000247 et adhérente de l'ANACOFI,  
Association Professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

109 rue d'Aguesseau, 94490, Ormesson sur Marne